

Fiche descriptive – Collège au cinéma 2023/2024

Les enseignant.e.s et leurs élèves sont tenu.e.s d'assister à 4 séances en salle de cinéma, qui constituent un parcours sur l'année. L'objectif est d'éveiller la curiosité des élèves et d'aiguiser leur regard sur un monde toujours changeant en leur donnant l'opportunité de découvrir, en salle de cinéma, des films que beaucoup n'iraient pas voir spontanément.

Thématique

Le programme s'intéressera au corps et à ses représentations artistiques. Intitulé **Corps fabuleux**, ce parcours de trois longs métrages et un programme de courts métrages (dont deux films soutenus au titre de l'*Aide au film court*) s'attache à la question de la métamorphose, qu'elle soit d'ordre fantastique ou liée à l'adolescence.

Formation des enseignant.e.s et suivi

La participation au dispositif implique pour l'établissement de respecter les engagements définis dans la **convention signée entre le collège et l'association Cinémas 93** et notamment celui de permettre à **un.e enseignant.e – ou documentaliste – au minimum par établissement, et jusqu'à un.e enseignant.e par classe inscrite**, de suivre dans son intégralité la formation *Collège au cinéma* inscrite au Plan Académique de Formation (PAF) et de participer à la réunion de bilan (juin 2024). Ce stage a lieu les mardi 10, jeudi 12 et mardi 17 octobre 2023, respectivement aux cinémas Le Trianon à Romainville, Jacques Tati à Tremblay-en-France et Jacques Prévert à Aulnay-sous-Bois. Le/la principal.e s'engage à faciliter la participation des enseignant.e.s concerné.e.s à la totalité de la formation, qui permet d'assister aux pré-projections des films, d'acquérir des connaissances sur ces œuvres et des compétences plus générales dans le domaine de l'éducation aux images.

Accompagnement pédagogique

Les documents distribués et les nombreuses pistes publiées sur le site de Cinémas 93 permettent aux enseignant.e.s de préparer et prolonger les séances. Les enseignant.e.s ont à renseigner en ligne un carnet de bord qui questionne la réception des films et le dispositif. C'est également un guide pour la construction, la conduite et l'évaluation du projet cinéma. Une réunion de bilan du dispositif est organisée en fin d'année scolaire (juin 2024) pour mettre en partage les pratiques. Les élèves peuvent bénéficier d'interventions en classe sur les films au programme, de rencontres de professionnel.le.s du cinéma ou d'ateliers de pratique menés par des spécialistes de l'image et du son. Nouvelles modalités : désormais, ces interventions, qui contribuent à approfondir le travail mené par les professeur.e.s, sont prises en charge par la part collective du pass Culture, via un processus de réservation d'offres proposées par Cinémas 93 sur la plateforme ADAGE (dans la limite des places disponibles).

Inscriptions

Le nombre de classes pouvant s'inscrire est conditionné par la taille des effectifs de l'établissement (une classe possible par tranche de 200 élèves) avec la possibilité d'une classe supplémentaire pour les établissements en REP +.

Pour procéder à l'inscription d'une ou de plusieurs classes, il convient, avant le 14 septembre 2023, de :

- 1) Faire remplir le formulaire d'inscription en ligne par le/la coordinateur.rice (un formulaire par collège) sur www.cinemas93.org ;
- 2) Faire inscrire par le/la principal.e (sur GAIA) les enseignant.e.s à la formation dans le cadre du Plan Académique de Formation. L'inscription à ce stage d'au moins un.e enseignant.e par établissement (jusqu'à un.e enseignant.e par classe inscrite) est obligatoire pour participer au dispositif. Ces inscriptions sont collectives et s'effectuent **uniquement sur GAIA par le/la chef.fe d'établissement**
- 3) Retourner la convention de partenariat signée par le/la principal.e à : Cinémas 93 (87 bis rue de Paris, 93100 Montreuil)

Coordination départementale :

- Coordination cinéma : Cinémas 93 - Cécile Morin, coordinatrice de *Collège au cinéma* en Seine-Saint-Denis : cecilemorin@cinemas93.org / 01 48 10 21 24
- Coordination Education nationale : Isabelle Bourdon, Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) du Rectorat de Créteil : ce.daac@ac-creteil.fr / 01 57 02 66 67
- DSDEN - Mission EAC : Thomas Fracapani, chargé de mission départemental - Mission Éducation artistique et culturelle : thomas.fracapani@ac-creteil.fr / 01 43 93 74 10